SOUTIEN, LOISIRS
ET SERVICES
AUX FAMILLES
DES ARMÉES

FICHE DE FONCTIONNEMENT

MULTI ACCUEIL - CRECHE

« LES CAM' MOUFLETS »

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'établissement est situé au :

Lieu-dit DELPA
Route de Calmont
09100 Pamiers
Tél : 05.34.03.10.83/ 06.99.15.95.44
mbarascud@igesa.fr
smapamiers@igesa.fr

Il est placé sous la responsabilité de La Direction Régionale Igesa (DRI)Aquitaine et est agréé par le conseil départemental de l'Ariège.
Il est ouvert de **7h30 à 18h du lundi au jeudi et de 7h30 à 12h30 le vendredi.**

Il est destiné à recevoir, à temps complet ou partiel, 10 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus, aux horaires et capacités définis ci-après :

Du Lundi au jeudi

Plage horaire		Nb places
7h30	9h00	7
9h00	17h00	10
17h00	18h00	6

Le Vendredi

Plage horaire		Nb places
7h30	9h00	7
9h00	12h30	10

LES PERSONNELS

Mme Mégane **BARASCUD** éducatrice de jeunes enfants est directrice de l'établissement. Elle est assistée d'une auxiliaire de puériculture, assurant la continuité de direction en son absence.
L'équipe est complétée par trois agents spécialisés titulaires du CAP petite enfance.
L'établissement s'assure du concours régulier d'un référent santé et accueil inclusif, dont les missions sont précisées dans le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, à hauteur de **10H par an dont 2h par trimestre.**

FONCTIONNEMENT

ABSENCES DE L'ENFANT

Accueil régulier : Toute absence doit être signalée à l'établissement **avant 09h30** le matin. Les justificatifs d'absences sont à fournir à la directrice.

Accueil occasionnel : Toute annulation de réservation doit **se faire 48h** à l'avance.

ARRIVEE ET DEPART

Afin de garantir **la qualité des activités** les enfants doivent être présents le matin **avant 9h30**, quant à **la qualité des siestes**, les enfants ne doivent pas arriver **entre 12h30 et 14h00.**

Pour les départs, à noter que les départs se font entre **16h00 et 18h00** les parents doivent se présenter au maximum 10 minutes avant la fermeture de l'établissement, **soit 17h50.** Au-delà de **18h00**, toute présence dans l'établissement entraînera des frais de pénalité de retard.

PERIODES DE FERMETURE

L'établissement sera fermé en fonction du calendrier scolaire

- Une semaine entre Noël et le jour de l'an
- Le pont de l'Ascension
- Trois semaines en août.
- 6 réunions de gestion (en demi-journée) et 2 réunions pédagogiques (en journée complète) sont nécessaires au bon fonctionnement de la structure

Les dates exactes sont précisées par voie d'affichage et diffusées à chaque parent en début d'année scolaire. Il ne sera pas donné d'attestation nominative à chaque date.

VIE QUOTIDIENNE

TROUSSEAU, COUCHES ET PRODUITS CORPORELS

Prévoir :

- Un doudou et une tétine de crèche si besoin,

- Un thermomètre et des vêtements de rechange marqués lisiblement, de saison et à la taille de l'enfant,
- Sérum physiologique, crème solaire
- Suivant la saison, bonnet ou chapeau placés sur le porte-manteau de l'enfant.

Les couches sont fournies par l'établissement.

Pour rappel, le port des bijoux (y compris les boucles d'oreilles et les colliers de dentition), les vêtements portant des cordons, de même que tout objet susceptible de mettre en danger la sécurité des enfants (cordon de sucettes, perles, billes, bonbons, petites voitures, barrettes à cheveux…) sont interdits.

ACTIVITES ET SORTIES

Des ateliers réalisés par des intervenants professionnels sont organisés sur la structure en fonction du thème annuel.
Des sorties sont organisées régulièrement quel que soit l'âge des enfants (balades en poussette, ludothèque, bibliothèque…).

DISPOSITIONS MEDICALES

En cas d'accident, les secours sont susceptibles d'administrer des médicaments. En conséquence, il est demandé aux parents de prévenir la directrice de l'établissement de tout traitement médical en cours et de fournir un double de l'ordonnance.

Si l'enfant présente une contre-indication au paracétamol ou autres médicaments, les parents sont tenus de fournir un certificat médical à la direction de l'établissement.

Si l'enfant doit être conduit au Centre Hospitalier du secteur, un membre de l'équipe éducative veille à accueillir les urgentistes ou les pompiers (ouverture de la porte) et les accompagne auprès de l'enfant. Les parents seront avisés dans les plus brefs délais.

L’établissement n’assure pas l’accueil d’enfants malades en phase aigüe, dont l’état nécessite une surveillance ou des conditions de confort particulières.

DISPOSITIONS EN CAS DE PROTOCOLES MEDICAUX SPECIFIQUES

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi en concertation entre la direction de l'établissement, les parents, le médecin traitant, éventuellement tout autre intervenant spécialisé et le Référent Santé Accueil Inclusif.

DELIVRANCE DES MEDICAMENTS

Tout traitement médical donné à la maison doit être signalé à l’équipe.

Les médicaments sont donnés à la maison chaque fois que c’est possible.

Si un médicament, ordonné par le médecin, doit être donné pendant le temps d’accueil à la crèche, l’équipe se limite à appliquer les prescriptions de l'ordonnance en respectant le protocole de soins en crèche.

L’administration de prescriptions homéopathiques qui requièrent des nombreuses prises quotidiennes, **est proscrite**.

S.A.M.U	**15**
POMPIERS	**18**

INFORMATION ET PARTICIPATION DES PARENTS AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

CONSEILS D'ETABLISSEMENT

Le conseil d'établissement a lieu 3 fois par an. Les parents sont invités en début d'année à se manifester auprès de l'équipe pour devenir représentant des parents.

REUNIONS

En début d'année scolaire les parents sont conviés à une réunion d'informations et de bienvenue pour les nouveaux arrivants.

PARTICIPATION AUX ACTIVITES

La participation des parents peut être sollicité lors des activités

DOCUMENTS REMIS A L'INSCRIPTION

- ➔ Règlement de fonctionnement des structures d'accueil des jeunes enfants
- ➔ Autorisations (sortie, droit à l'image…)
- ➔ Les conditions générales d'accueil en fonction du mode d'accueil choisi
- ➔ Fiche d'admission et/ou contrat d'accueil (avec le planning prévisionnel)

PARTENARIAT